



Litige familiale pour succession

Par **mojosi67**, le **28/02/2015** à **08:20**

Bonjour,

Un litige familiale m'oppose à ma soeur concernant les meubles de notre mère décédée. Elle a en sa possession les meubles de notre mère. Pour la plupart, ces meubles n'ont pas de valeur et j'avais déjà affirmé par écrit que je ne souhaitais pas les récupérer. Dans un de ces courriers elle m'a fait part de sa décision de conserver un meuble "en souvenir" sans préciser lequel sachant qu'il y a 2 - 3 meubles ayant une valeur marchande. De plus j'ai demandé lors de mon derniers courrier ce que sont devenus le reste des affaires (tableaux, bibelots, vaisselle) et comme seule réponse de sa part j'ai reçu un courrier dans lequel elle reprend ce que j'avais affirmé précédemment sur le fait que je ne souhaitais pas ces meubles mais me menace de me les déposer devant mon domicile malgré cela. Puis je m'opposer à cela et si oui comment.

Merci d'avance pour vos réponses